

# le Défenseur des droits

## Permanences

### 1 -- Qu'est-ce que le défenseur des droits ?

C'est une autorité constitutionnelle indépendante.

Elle est chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés et de promouvoir l'égalité.

### 2 -- dans quel cas pouvez-vous contacter son délégué ?

#### 2 -- 1 -- la défense des droits des usagers du service public.

En cas de désaccord et après que les démarches préalables pour résoudre ce litige aient échoué.

#### 2 -- 2 -- la lutte contre les discriminations.

20 critères prohibés par la loi.

#### 2 -- 3 -- la défense des droits de l'enfant.

S'ils ne sont pas respectés aussi qu'une situation mettant en cause l'intérêt d'un mineur.

### 3 -- que peut faire le délégué du défenseur des droits ?

Il vous écoute, vous conseille et vous informe sur les démarches à effectuer en toute confidentialité.

Il vous oriente vers le bon interlocuteur si votre dossier ne concerne pas les missions du défenseur des droits.

Il vous aide à rechercher une solution amiable au niveau local.

Si ce n'est pas possible, il vous aide à constituer un dossier qui sera transmis au service compétent du Défenseur des droits au siège, à Paris.

Le recours au défenseur des droits est gratuit.

Lorsque vous le saisissez, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour faciliter le traitement.

### 4 -- Mes permanences :

## CCAS d'Héricourt

45 rue du général De Gaulle – 70 400 -- Héricourt.

Téléphone : 03. 84.36.67.70.

**Les premiers vendredis matin et après-midi  
de chaque mois.**